



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

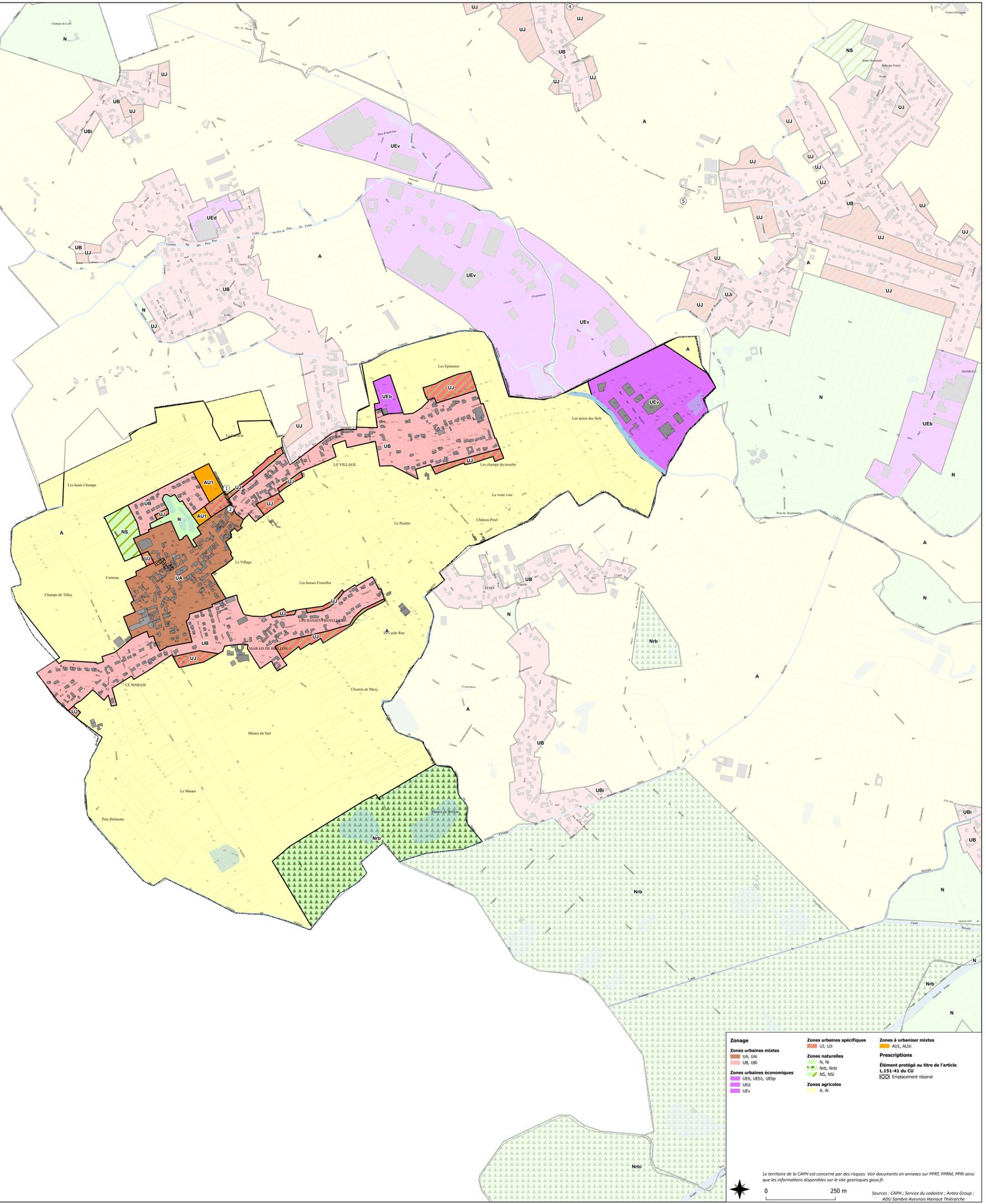
Plan de secteur réglementaire n°03  
Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières

PIECE N° 4-B-1

## PLAN DE ZONAGE BRILLON

MODIFICATION DE DROIT  
COMMUN N°1  
APPROUVÉE LE 16/12/2024

ÉCHELLE : 1/5000



Zonage	Zones urbaines spécifiques	Zones à urbaniser mixtes
Zones urbaines mixtes UA, UA UB, UB	UA, UA UB, UB	AU1, AU1
Zones urbaines économiques UEd, UEb, UEp	Zones naturelles N, N Nrb, Nrb NS, NSI	Préscriptions Élément protégé au titre de l'article L151-41 du CU Emplacement réservé
Zones agricoles A, A		

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexes sur PPR, PPRM, PPRI ainsi que les informations disponibles sur le site [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr).

Sources : CAPH - Service du cadastre - Antea Group - ADU Sambre Avesnois Hainaut Thiérache